

Le Centenaire de la Faculté de Pharmacie de Paris

par **J. Flahaut** (*Doyen honoraire de la Faculté*)

La vie de l'enseignement pharmaceutique parisien est fort longue et de nombreux événements ont marqué son histoire. L'un de ceux-ci fut, en 1882, l'installation de l'École de Pharmacie à l'emplacement que nous lui connaissons, en bordure des jardins du Luxembourg. Cet événement a été récemment célébré par un ensemble de manifestations et de réalisations que je me propose de citer rapidement avant de présenter au lecteur quelques rappels historiques.

Les cérémonies du Centenaire

La matinée du lundi 1^{er} février 1982 fut consacrée à la célébration officielle du Centenaire, sous la Présidence de M. Alain Savary, Ministre de l'Éducation Nationale, assisté de M. Jack Ralite, Ministre de la Santé et de Mme Potier de Courcy, chargée de Mission, représentant Monsieur le Ministre de la Recherche et de la Technologie, et en présence de nombreuses personnalités politiques, scientifiques et professionnelles. L'après-midi prit une orientation plus historique et anecdotique et de très nombreux confrères suivirent les conférences et purent visiter les expositions spécialement organisées ou les musées réaménagés pour la circonstance dans la Faculté. Puis, les propos retrouvèrent un tour plus officiel lors de la réception à l'Hôtel de Ville, en fin d'après-midi, où près de 700 confrères furent reçus par M. le Professeur Lépine, Adjoint au Maire de Paris et où le Maire de Paris, M. Jacques Chirac, tint à prendre la parole. Enfin, le soir, l'atmosphère de nos études fut recrée au cours d'un dîner à l'Hôtel Lutetia, organisé par l'Association des Anciens Elèves, où nous étions groupés par tables de promotion.

Mais, malgré leur importance, ces cérémonies ne pouvaient laisser de témoignages durables. Ce rôle en revient à la Médaille et au « Livre du Centenaire ». La médaille, qui appartient à la Collection Générale de la Monnaie, représente sur son avers la façade de la Faculté, sur son revers les effigies des trois grands organisateurs de l'enseignement pharmaceutique parisien : Nicolas Houel, Nicolas Vauquelin et Adolphe Chatin. Le livre, réalisé sous la direction du Doyen G. Dillemann, retrace l'histoire du site, les circonstances de son choix, la construction des bâtiments, puis présente les différents aspects de la vie de la

Faculté au cours des cent années passées, tant au plan de l'institution qu'à celui des hommes qui l'animent.

Enfin, l'aspect purement scientifique ou professionnel de l'activité de la Faculté sera illustré, tout au long de l'année universitaire 1981-1982, par de nombreuses réunions organisées soit par les laboratoires de la Faculté, soit par des groupements professionnels ou des Sociétés savantes en étroites relations avec la Faculté.

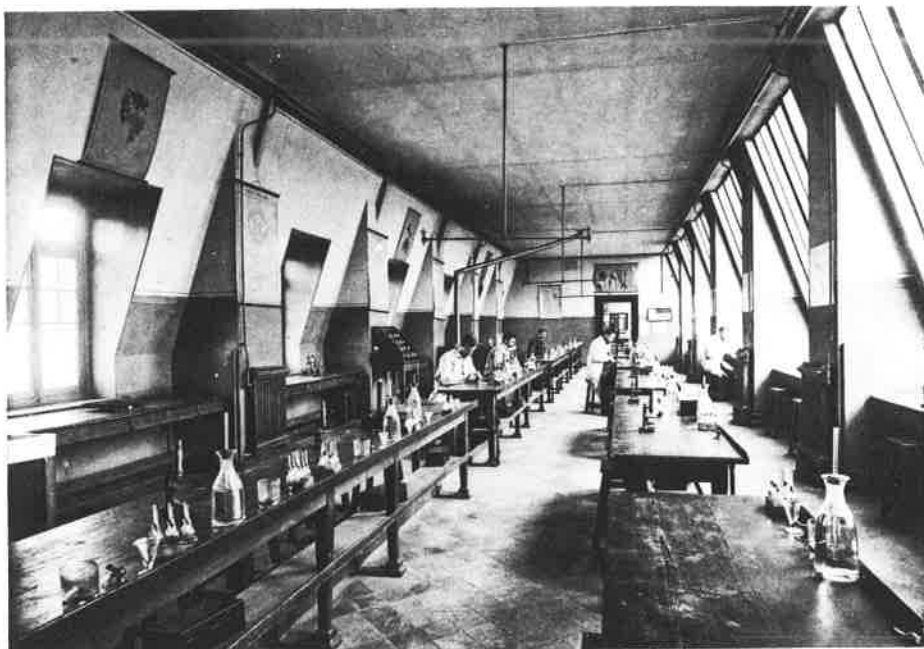
Ainsi, à l'occasion du Centenaire de ces bâtiments, les responsables de la Faculté ont montré comment celle-ci devait faire face aux difficiles et multiples problèmes de la formation du pharmacien moderne, car elle est une école professionnelle. Ils ont simultanément mis en valeur l'importante influence scientifique qu'elle exerce dans les milieux les plus variés et qui justifie son statut de Faculté.

Dans ces manifestations imprégnées d'histoire, ils ont souligné la longue série d'efforts réalisés par les générations successives d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants, afin de donner au pharmacien la préparation technique, intellectuelle et professionnelle adaptée à chaque époque. Ils ont situé ces efforts dans la suite naturelle de ceux développés par nos ancêtres les apothicaires et qui commencèrent au moment même où les hommes cherchèrent à préparer des drogues destinées au traitement des maladies.

Je crois utile, dans ces conditions, de remonter dans le temps et de vous entretenir de cette fort longue histoire de notre enseignement parisien.

L'enseignement pharmaceutique parisien avant 1882

A Paris, dès le 13^e siècle, la corporation des épiciers apothicaires se développait dans le cadre des institutions et des règles locales, et se voyait réglementée par des ordonnances royales. Comme tout corps de métier, la corporation assumait la formation des apprentis, en leur dispensant les connaissances nécessaires. Mais cet enseignement avait lieu exclusivement dans le cadre privé du laboratoire du Maître Apothicaire. L'enseignement public destiné aux apprentis apothicaires était délivré par la Faculté de Médecine, qui veillait jalousement à ce



Laboratoire des travaux pratiques de microbiologie vers 1885.

que cette disposition soit strictement appliquée. Celle-ci fut, par exemple, confirmée par un arrêt du Parlement en date du 3 août 1536, qui obligeait les apprentis apothicaires à suivre pendant une année les cours de la Faculté, à raison de deux lectures par semaine. Malgré cela, certains apothicaires de grand renom purent dispenser des enseignements privés de chimie ou de botanique, à partir de la seconde moitié du 17^e siècle, et y trouvèrent parfois une grande audience. Tels furent Nicaise le Febvre, Nicolas Lemery, Guillaume François Rouelle, etc. Mais, chaque fois, ces cours ne portèrent que sur une période de temps limitée, et n'eurent pas de suite.

L'enseignement pharmaceutique parisien débute traditionnellement avec Nicolas Houel, Maître apothicaire de grande réputation qui, en 1576, décida de construire un hôpital pour enfants pauvres, une apothicairerie et un « jardin des simples », dans lesquels des jeunes gens peu fortunés trouveraient la possibilité d'être formés en l'art de l'apothicairerie.

Cet établissement, après diverses vicissitudes, fut installé à peu de distance de la rue Mouffetard, entre la rue de l'Ourcine et la rue de l'Arbalète. Il fut progressivement agrandi et, en 1632, un arrêt de la Cour reconnaissait que les apothicaires avaient droit de propriété sur ces biens. La réputation du « jardin des simples » ne cessa de grandir; il contenait en effet toutes sortes de plantes rares et curieuses, et les aspirants à la Maîtrise en pharmacie venaient régulièrement s'y instruire.

Cette situation se prolongea jusque peu avant la Révolution, les bâtiments et les jardins conservant leurs dispositions et affectations initiales. Puis, par la très impor-

tante Déclaration Royale du 25 avril 1777, le Roi Louis XVI séparait les épiciers des apothicaires, créait une corporation des apothicaires sous le nom de « Collège de Pharmacie » et reconnaissait l'existence d'un enseignement pharmaceutique, indépendant de la Faculté de Médecine, confié aux Maîtres Apothicaires (seul l'examen de Maîtrise devait se dérouler en présence de deux Membres de la Faculté, disposition qui ne disparaîtra qu'en 1879).

Le Collège de Pharmacie fut solennellement installé dans les bâtiments de la rue de l'Arbalète, le 30 juin 1777. Quatre sortes d'enseignements y furent délivrés : botanique, histoire naturelle des drogues, chimie et pharmacie. Les statuts donnés à cette Ecole se révélèrent satisfaisants et l'établissement se développa régulièrement.

Mais, la tourmente révolutionnaire allait secouer cette Institution, sans toutefois la faire disparaître. En effet, le décret du 2-17 mars 1791 supprimait toutes les corporations à dater du 1^{er} avril; chacun pouvait exercer librement la profession de son choix, à la seule condition de prendre patente : le Collège de Pharmacie et son enseignement disparaissaient de ce fait. Cependant, les abus se révélèrent si nombreux que dix-sept jours après la mise en application de ce décret, le Collège retrouvait son existence et son rôle formateur.

Puis, le 5 fructidor an III (22 août, 1795), la loi donnait aux citoyens le droit de former des établissements particuliers d'éducation ainsi que des sociétés libres pour concourir aux progrès des sciences, des lettres et des arts. Le « Collège de Pharmacie » se transformait alors en « Société Libre des Pharmaciens de Paris » mais la structure passée était conservée; la Société s'enga-

geait à poursuivre les cours et démonstrations publics et gratuits de chimie, pharmacie, botanique et histoire naturelle. Enfin, le 30 floréal an IV (17 mai 1796) un arrêté créait l'Ecole Gratuite de Pharmacie à la place du ci-devant Collège de Pharmacie, sans que cette nouvelle dénomination n'apporte, encore une nouvelle fois, de grands changements.

Finalement, ce fut le Consulat, avec la loi du 21 germinal an XI (11 avril 1803), qui apporta les modifications les plus profondes depuis la déclaration royale de 1777, en donnant à l'enseignement pharmaceutique des structures dont dérivent directement celles que nous possédons actuellement. Afin d'harmoniser la formation du pharmacien dans toute l'étendue du territoire, il fut décidé de créer six écoles, dont deux seulement prirent le jour immédiatement (puisque elles existaient déjà !): celles de Paris et de Montpellier. L'École de la rue de l'Arbalète continua donc son existence. Elle fut placée sous la direction de Nicolas Vauquelin. Ses bâtiments subirent, au début du 19^e siècle, de nombreux aménagements. Le jardin botanique, agrandi, reçut des serres; un grand amphithéâtre fut construit; des laboratoires furent installés pour les travaux pratiques de botanique et de chimie, qui étaient devenus obligatoires depuis 1831.

Mais, malgré ces transformations, le nombre d'étudiants finit par être excessif : vers 1870, les laboratoires ne pouvaient accueillir que le quart des étudiants bien que les travaux pratiques fussent obligatoires et que chacun payât des droits pour les suivre ! Par ailleurs, le programme des grands travaux du Baron Haussmann devait conduire à la création d'une grande artère, la rue Claude Bernard, qui coupait en écharpe le jardin botanique, le divisant en deux parties inégales et réduisant très fortement sa surface. De plus, les travaux ébranlèrent les bâtiments, qui durent être étayés de toutes parts.

Dans ces conditions, il devint nécessaire de transférer l'École en un autre site. Après de multiples tractations, il fut décidé d'élever la nouvelle École sur l'emplacement des pépinières du Luxembourg, lieux qui, pendant plus de cinq cents ans et jusqu'à la Révolution, avaient été occupés par un célèbre couvent de Chartreux.

Les nouveaux bâtiments furent réalisés sous l'autorité exigeante et tenace de son Directeur, le botaniste Adolphe Chatin. Ils s'élevèrent à partir de 1877. De grandes difficultés furent rencontrées en raison de la présence de galeries provenant des carrières de pierres souterraines, exploitées par les Chartreux, qui imposèrent de supporter les fondations par 428 piliers de 22 mètres de profondeur. L'achèvement, finalement prévu pour la rentrée 1881, s'étira encore sur plusieurs mois. L'inauguration, annoncée pour le début de janvier 1882 et reportée à plusieurs reprises, n'eut jamais lieu.

L'enseignement pharmaceutique parisien depuis 1882

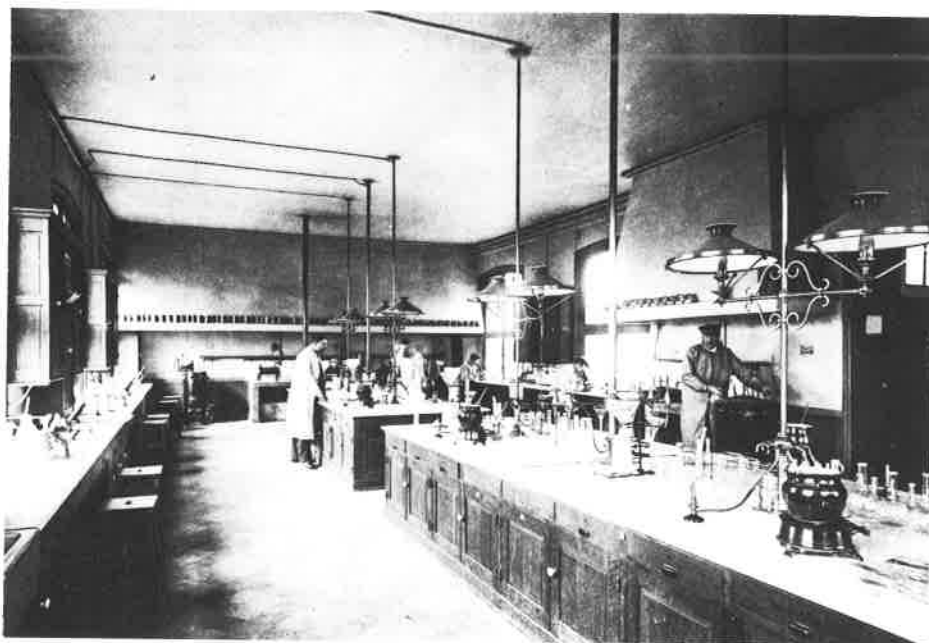
Bien que l'Ecole ait été largement construite, elle rencontra, dès son achèvement, de grandes difficultés liées aux dimensions insuffisantes des bâtiments. Cette situation, malgré d'importants travaux, reste toujours d'actualité.

La première série de difficultés provient de ce que les constructeurs, qui par ailleurs avaient remarquablement conçus les locaux d'enseignement, n'avaient pas estimé nécessaire d'installer des laboratoires de recherches. Sur les dix chaires existant à l'époque, seule la chaire de chimie organique disposait d'un vaste laboratoire, sans doute grâce à l'autorité de Marcellin Berthelot*. Cette carence fut très vite déplorée, et l'on s'employa à aménager, peu à peu, les laboratoires nécessaires : d'abord celui de pharmacie chimique, puis celui de chimie minérale pour Moissan et celui de botanique pour Victor Grignard en raison sans doute de la réputation scientifique de ces deux grands savants. Et, finalement, au bout de trente années d'efforts, chaque chaire put disposer d'un laboratoire qui, bien qu'installé de façon parfois improvisée, permit de mener à bien des travaux scientifiques de grande qualité. Ainsi s'explique qu'en 1920, devant le niveau très satisfaisant des recherches, l'Ecole Supérieure de Pharmacie devint Faculté.

Mais il est certain que l'absence de locaux convenables gêna fortement l'essor de la recherche dans l'Ecole. Je ne citerai que l'exemple de Moissan. Lorsqu'il était, aux alentours de 1885, Maître de Conférences en chimie minérale, il dut effectuer ses travaux personnels en dehors de l'Ecole de Pharmacie. Pour réaliser ses études sur le fluor, il trouva asile dans un misérable local appartenant à une annexe de la Faculté des Sciences, qui se trouvaient à l'emplacement de l'actuel Institut d'Art et d'Archéologie, le vis-à-vis de notre établissement de l'autre côté de la rue Michelet. Et, dans ces conditions, l'isolement du fluor, découverte pour laquelle il reçut le Prix Nobel de Chimie en 1906, fut effectué non à l'Ecole de Pharmacie mais à la Faculté des Sciences, qui, on peut le reconnaître, y était pour bien peu.

Cependant, très curieusement, l'absence de structures de recherches dans l'Ecole de Pharmacie fut à l'origine du développement particulièrement brillant de la biologie en milieu pharmaceutique. En effet, beaucoup des enseignants étaient simultanément pharmaciens dans les hôpitaux parisiens :

* Marcellin Berthelot avait été Professeur de chimie organique à l'Ecole de Pharmacie de la rue de l'Arbalète avant d'être nommé au Collège de France. Il avait acquis une influence considérable, non seulement dans le milieu scientifique, mais aussi dans le monde politique. Il avait lui-même dessiné les plans du laboratoire qu'il réussit très probablement à imposer aux constructeurs.



Travaux pratiques de micrographie installés, en 1899, dans des salles qui venaient d'être construites en surélévation du bâtiment des travaux pratiques. Vue prise en 1903.

ils purent ainsi profiter de leurs laboratoires hospitaliers pour effectuer leurs travaux personnels. Mais ces recherches, en raison de leur environnement, prirent une orientation résolument biochimique, et la biochimie trouva peu à peu une extension exceptionnelle. Nous en voyons actuellement deux conséquences majeures.

La première est que les services de biologie des Centres hospitaliers parisiens sont, dans leur grande majorité, tenus par des pharmaciens à l'inverse de ce qui existe en province, où ces fonctions sont généralement assurées par des médecins. La seconde conséquence est que plus de 80 % des laboratoires privés d'analyse médicale sont gérés par des pharmaciens, sur l'ensemble de la France*. Et ceci, finalement, explique qu'actuellement 41 % de nos étudiants choisissent en fin d'études l'option biologie, alors que pour l'ensemble des autres Facultés françaises, cette proportion n'est que de 27 % !

La seconde série de difficultés que rencontrèrent les directeurs de notre établissement fut liée à l'accroissement véritablement excessif du nombre de nos étudiants qui passait de 490, en 1882, à 4 482 en 1970, avant l'ouverture du Centre de Châtenay-Malabry et le transfert d'une partie d'entre-eux dans cette nouvelle Faculté (en 1981-82, les étudiants inscrits dans les deux Facultés parisiennes étaient au nombre de 5.898). Parallèlement, des

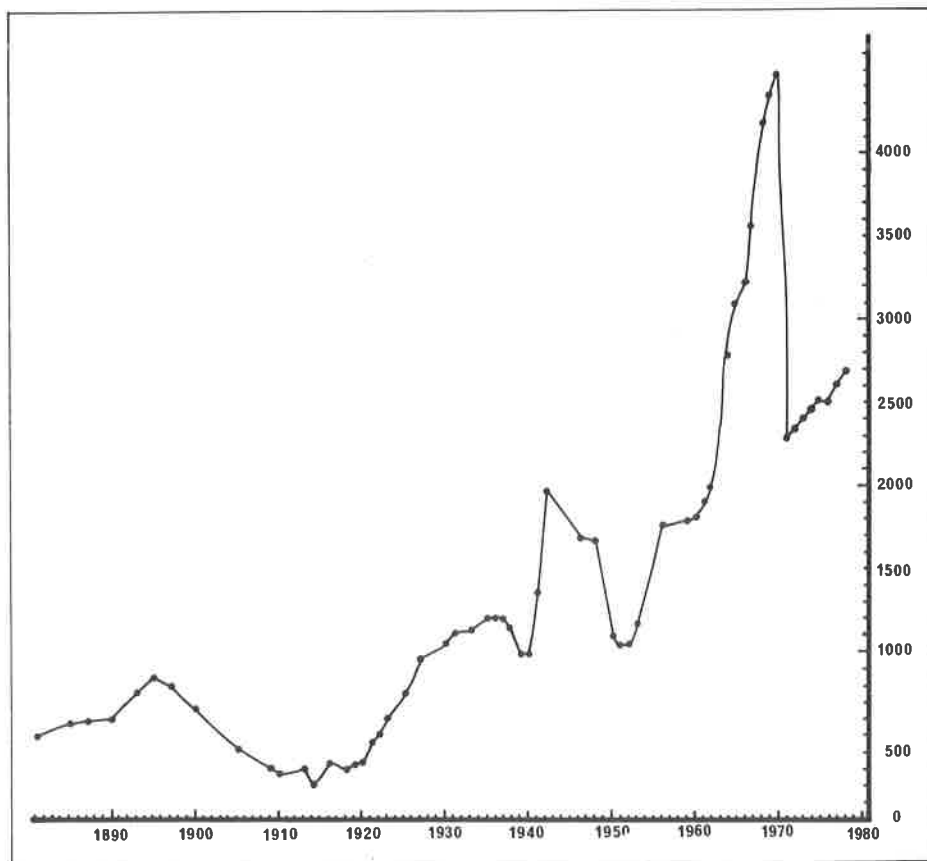
* Pour être responsable d'un laboratoire d'analyses médicales, il est nécessaire de disposer, en plus du diplôme de fin d'études, de médecin, de pharmacien ou de vétérinaire, de 4 certificats d'études spéciales (C.E.S.) pour lesquels l'examen est national.

réformes venaient modifier le régime des études, souvent profondément et toujours dans le sens de leur lourdissement. Par exemple, la réforme de 1962, en introduisant les enseignements dirigés, conduisit à aménager de nombreuses petites salles d'enseignement; elle ne put entrer en vigueur à Paris que lorsque les travaux nécessaires furent réalisés.

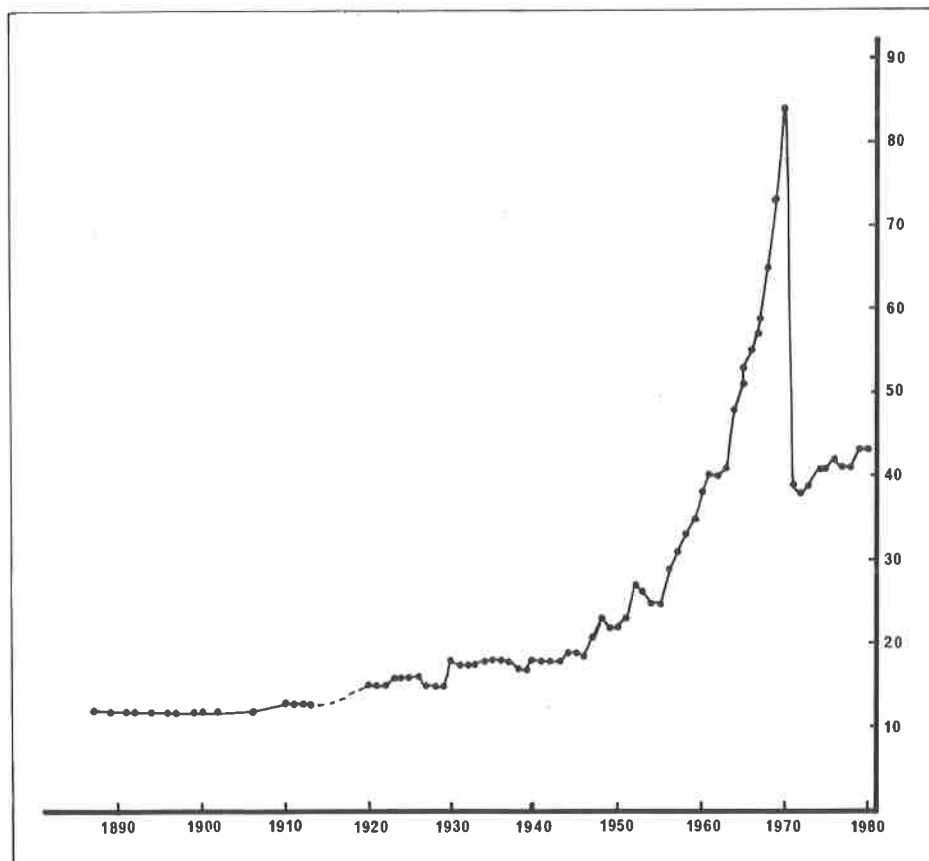
Finalement, à partir de 1930, notre établissement dut subir de multiples agrandissements. J'en citerai quelques-uns :

- en 1930, la construction d'un amphithéâtre de 150 places;
- en 1932-1939, la surélévation du bâtiment principal avec création de deux niveaux où furent installés des salles de travaux pratiques, des laboratoires de recherche et la salle de lecture de la bibliothèque;
- en 1952-1953, la construction des deux grands amphithéâtres souterrains, de 500 places chacun;
- en 1964-1965, la construction d'un bâtiment de deux étages, mi-enterré dans le jardin botanique et dont la terrasse est recouverte de verdure. Il contenait les salles d'enseignement dirigé dont la nécessité a été vue plus haut;
- en 1965-1966, la construction d'un grand bâtiment de 6 niveaux, une nouvelle fois sur le jardin botanique qui se voyait alors très sévèrement réduit. Il contenait, entre autres, deux niveaux de salles de travaux pratiques et deux niveaux de laboratoires de recherche.

C'est à ce moment que se situe la construction, à Châtenay-Malabry, d'une seconde Faculté de Pharmacie parisienne, qui fut ouverte en 1971. Elle sera destinée à accueillir les 3/5^e de l'ensemble des



Évolution du nombre des étudiants en pharmacie au cours des 100 dernières années. La décroissance brutale, en 1971, est due à l'ouverture d'une seconde Faculté à Châtenay-Malabry.



Évolution du nombre des enseignants de rang magistral. (Même remarque que sur la légende précédente.)

étudiants parisiens lorsqu'elle disposera d'un encadrement suffisant en enseignants.

Parallèlement à la construction de ces nouvelles structures, intervinrent de multiples remaniements et aménagements intérieurs. Et, depuis quelques années, c'est de la rénovation des installations existantes que l'on se préoccupe essentiellement.

L'évolution des charges d'enseignement imposa simultanément un accroissement des postes d'enseignants. Le tableau II donne une idée de leur évolution. On notera, en particulier, leur accroissement extrêmement rapide en 1960-1970, puis leur diminution brutale, parallèle à celle du nombre des étudiants, lors de la création de la Faculté de Châtenay : les enseignants furent en effet partagés entre les deux Facultés. Un rapide calcul montrera à tout lecteur averti des méthodes d'enseignement universitaire que, malgré l'augmentation de leur nombre, nos enseignants ont des charges extrêmement lourdes, qui ne vont pas sans nuire à leur activité de recherche.

Aussi est-ce avec soulagement que l'on a accueilli l'institution d'un concours d'entrée à la fin de la première année d'études, semblable à celui des études médicales. Les *numerus clausus* fixés aux deux Facultés parisiennes sont de 280 pour l'ancienne (Paris V) et de 320 pour la nouvelle (Paris XI). Mais l'effet de cette limitation ne se manifesterà pas avant 1985 sur l'ensemble des 5 années de nos études. Et, en attendant, le passage de l'ancien au nouveau régime des études crée un nouvel alourdissement des charges, ainsi d'ailleurs que des difficultés supplémentaires pour nos étudiants.

* * *

Ainsi résumée, la vie de notre Faculté me paraît bien mal perceptible. Car ces bâtiments n'ont vécu que par la présence de multiples individus — qu'ils soient enseignants, chercheurs, administratifs ou étudiants. Et de ceux-ci il est impossible de donner la moindre silhouette. Finalement, le lecteur voudra bien me le pardonner, sachant que, venant de célébrer le Centenaire de notre bâtiment, je n'ai voulu citer ici que ce qui était directement lié à nos murs.